

l'expansion nécessaire de réseaux hydrologiques et météorologiques et pour la poursuite des recherches sur les méthodes de prévisions.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose ce rapport?

Des voix: Entendu.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas reçu à l'avance un exemplaire du rapport ou le texte de la déclaration du ministre, il m'est difficile pour l'instant de commenter de façon détaillée les observations faites ou les conséquences des recommandations que peut contenir ce document. J'aimerais, cependant, exprimer le très vif espoir qu'à la suite du rapport et de l'étude qu'en fera le gouvernement, des mesures efficaces seront prises sans plus tarder pour nettoyer la rivière Outaouais. Il y a sûrement là indice de négligence de la part du gouvernement quand on songe qu'en dépit de peut-être trois siècles de civilisation dans la région, de l'avis général d'experts, l'Outaouais atteint un stade même plus aigu de pollution que celui du Rhin en Europe qui sert l'industrie et la population depuis des innombrables siècles. Que le gouvernement du Canada relève ce défi, que le peuple canadien nettoie la rivière et donne ainsi un exemple de mesures conjointes efficaces pour l'épuration de nos eaux afin que celles-ci puissent de nouveau faire honneur et être utiles à nos concitoyens.

La chose qui me préoccupe et sur laquelle j'insiste particulièrement auprès du gouvernement et du ministre, c'est qu'ils ne devraient pas hésiter plus longtemps à donner le ton et à prendre l'initiative à ce sujet. C'est un domaine, il est vrai, où les compétences provinciales entrent en jeu, mais aucune solution, aucune action ni aucun correctif ne seront possibles à moins que le gouvernement fédéral ne s'efforce de trouver des solutions, de prendre l'initiative et d'adopter des mesures pour remédier à ce problème de portée nationale. Ainsi, ce problème national pourrait être réglé à l'échelle nationale. Le gouvernement n'hésitera pas davantage, j'espère, à prendre les devants, à consulter les provinces et à s'entendre avec elles sur des mesures communes en vue d'assainir la rivière Outaouais. On pourrait ainsi donner l'exemple salubre d'une solution à ce problème d'envergure nationale dans un avenir prochain.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

[L'hon. M. Pepin.]

LES EXPROPRIATIONS DE TERRAINS POUR LES ROUTES DU QUÉBEC

Question n° 2001—**M. Isabelle:**

1. Quelles sommes fournira la Commission de la capitale nationale pour les expropriations de terrains qui serviront à l'aménagement de la route n° 8 au Québec?

2. A-t-on commencé à faire ces expropriations et, dans le cas de l'affirmative, quand commenceront les travaux de voirie qui permettront de relier les approches du pont Cartier-MacDonald et la nouvelle route n° 8 qui suivra le ruisseau de la Brasserie?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Des entretiens de portée très vaste ont eu lieu avec le gouvernement de la province et on prévoit la signature d'un accord. Le terrain qui sera employé à cette fin coûterait, estime-t-on, à la Commission de la capitale nationale, environ 17 millions, y compris les terres fédérales de la Couronne.

2. La Commission de la capitale nationale n'a entamé aucune procédure d'expropriation en vue de ce projet.

L'ÉTUDE D'UN DISTRICT FÉDÉRAL

Question n° 2215—**M. Isabelle:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà fait des études au sujet de l'établissement d'un district fédéral?

2. Y a-t-il une étude actuellement en cours sur le même sujet?

3. Dans le cas de l'affirmative, en quelle année et par qui fut-elle préparée et dans la négative est-ce l'intention du gouvernement fédéral de faire une étude pour la création d'un district national englobant la ville d'Ottawa et ses satellites et la ville de Hull et ses satellites?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Pas au cours des dernières années.

2. Non.

3. Non.

LES JOURS FÉRIÉS ET LES CAMÉRAMEN DE RADIO-CANADA

Question n° 2328—**M. Howard:**

Chaque employé de Radio-Canada classé dans la catégorie de «caméramen-reporters» tire-t-il avantage de la Partie IV, jours fériés légaux, du Code canadien du travail (Normes) et, dans le cas de la négative, quel est a) le nom de chacun de ces employés, b) le nom de la collectivité où il travaille, et c) pourquoi ne lui procure-t-on pas lesdits avantages?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me fait savoir que tous les cinécaméramen ont bénéficié des congés en question ou de temps libre tenant lieu de ces congés, dans tous les endroits, sauf à Toronto et à Halifax. Dans ces deux derniers cas, selon la pratique établie, ces congés étaient accordés aux employés qui n'étaient pas en mission, mais ceux qui l'étaient ne bénéficiaient pas de temps libre en compen-